

SÉNAT

ARMÉNIE – FRANCE : UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE RENFORCÉ AVEC LE SOUTIEN DE LA COOPÉRATION PARLEMENTAIRE ET DÉCENTRALISÉE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France - Arménie à Erevan, et dans les régions d'Ararat et du Tavouch

20 au 26 avril 2026

Du 20 au 26 avril 2026, à l'invitation du Parlement arménien, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Arménie, conduite par son Président Gilbert-Luc Devinaz et composée de MM. Loïc Hervé et Pierre Ouzoulias, vice-présidents du Sénat, de M. Guy Benarroche, vice-président du groupe d'amitié, et de MM. Etienne Blanc et Olivier Jacquin, membres du groupe d'amitié, s'est rendue à Erevan et dans les gouvernorats d'Ararat, de Vayotz-Dzor et du Tavouch.



La délégation sénatoriale devant le mémorial du génocide arménien d'Erevan le 24 avril 2026

Outre la participation de la délégation aux cérémonies de commémoration du génocide, le 24 avril, l'objectif de la mission était triple :

- **Renforcer la coopération parlementaire entre le Sénat français et l'Assemblée nationale de la République d'Arménie**, liés par l'accord de coopération signé en 2021.
- **Faire le point sur les avancées du processus de paix entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie**, dans un contexte de renforcement de la relation bilatérale entre la France et l'Arménie.

- **Visiter les projets de coopération décentralisée** dans deux régions stratégiques, l'Ararat et le Tavouch, situées respectivement à la frontière de la Turquie et de l'Azerbaïdjan.

Cette visite intervenait dans un contexte particulier marqué par :

- le processus de paix engagé le 8 août 2025 à Washington entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et la normalisation en cours des relations entre l'Arménie et la Turquie ;
- l'organisation, les 4 et 5 mai 2026, à Erevan, de la Commission politique européenne et des rencontres du Dialogue d'Erevan ;
- le dynamisme de la relation bilatérale franco-arménienne et la perspective de son élévation au niveau d'un **partenariat stratégique** à l'occasion de la visite du Président de la République Emmanuel Macron, les 3 et 4 mai ;
- la préparation des élections législatives du 7 juin 2026.

I.- L'engagement de l'Arménie dans un processus de paix durable pour le Sud Caucase

A- Un accord de paix à finaliser entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

L'accord de paix paraphé le 8 août 2025 par l'Arménie et l'Azerbaïdjan à Washington marque un tournant dans les relations entre les deux pays.

Même si l'Azerbaïdjan se refuse à signer et ratifier l'accord pour l'instant, invoquant la nécessité d'une modification de la Constitution

ARMÉNIE – FRANCE : UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE RENFORCÉ AVEC LE SOUTIEN DE LA COOPÉRATION PARLEMENTAIRE ET DÉCENTRALISÉE

arménienne, où figure encore la mention de l'Artsakh, plusieurs interlocuteurs de la délégation ont fait valoir que, pour la première fois depuis 2016, aucun incident à la frontière n'avait été constaté par la mission d'observation de l'Union européenne, dont le mandat a été prolongé jusqu'en février 2027. En 2023, une centaine d'incidents avaient été constatés, une trentaine en 2024 et une quinzaine seulement en 2025 jusqu'au 4 août 2025.

La Conférence de Prague de 2024 avait posé les premiers jalons du processus de paix, en initiant les négociations sur la délimitation de la frontière, sur la base des tracés soviétiques du Traité d'Alma Aty. À ce stade, 12 kilomètres seulement de frontières ont été définis, ce qui a conduit à la restitution de quatre communes du Tavouch à l'Azerbaïdjan. Lors de la précédente visite du groupe d'amitié, la délégation s'était rendue dans le Tavouch quelques jours après cette restitution. Il en était alors résulté une forte résistance des habitants sous l'impulsion de l'opposition et de l'église locale, dont s'était inquiétée le Vice-gouverneur.

Deux ans après, **le Gouverneur du Tavouch** qu'a rencontré la délégation le 25 avril, a tenu un discours tout autre, estimant que « *les communes n'ont pas été restituées* », préférant dire qu'« *on a défini et confirmé la ligne de démarcation* » et que « *la population l'a bien accepté maintenant car l'opposition s'est estompée.* ».

A l'inverse, fin avril 2026, les trente-deux communes (soit environ 150 km² de territoire arménien), qui reviennent de droit à l'Arménie en vertu du Traité d'Alma Aty, n'avaient toujours pas été restituées. Le processus de paix semblait suspendu à l'échéance électorale du 7 juin.

En effet, la modification constitutionnelle, si elle devait intervenir, ne pouvait être engagée avant les élections législatives du 7 juin 2026. Cela a clairement été expliqué par les interlocuteurs rencontrés par la délégation. **Le Premier ministre Nikol Pachinian** a, pour sa part, indiqué que l'agenda de cette modification était fixé, sans en dire plus.

Allant dans le même sens, **le Président du Parlement, Alan Simonian**, a rappelé que le Haut-Karabagh était à l'origine du conflit. Dès lors qu'il a été récupéré par l'Azerbaïdjan, il n'y a plus de motif de se battre, a-t-il ajouté, laissant entendre que ce sujet ne devait plus être un motif de discord entre l'Arménie et

l'Azerbaïdjan, y compris s'agissant de la préservation du patrimoine arménien et du droit au retour des réfugiés.



Audience accordée à la délégation par Alan Simonian, Président du Parlement arménien

Le seul sujet sur lequel le Gouvernement arménien a dit être actif est celui de **la libération des otages**. Qualifiant la question de « *douloureuse* », le Premier ministre a assuré y travailler quotidiennement avec son gouvernement, se réjouissant de la libération de quatre prisonniers en janvier 2026 et de la possibilité retrouvée pour les dix-neuf autres de téléphoner à leurs familles, espérant qu'ils soient eux aussi libérés prochainement.

B - La route Trump au cœur de la vision d'un Caucase Sud apaisé et prospère

1. Un projet américain inspiré du projet arménien des « Carrefours de la Paix »

En réponse aux revendications azerbaïdjanaises d'ouvrir un corridor permettant de relier Bakou à l'exclave du Nakhitchevan (située à la frontière occidentale de l'Arménie), le Premier ministre arménien a présenté à Tbilissi, le 26 octobre 2023, **le projet « Carrefour de la paix »**, qui vise à favoriser la connectivité et la coopération entre les pays de la région du Caucase. L'objectif est de renforcer la stabilité régionale, le développement économique et les échanges culturels, essentiels à la paix et à la prospérité de la région, à moyen et long terme.

D'une longueur de 43 km, cet axe qui traverse la région du Syunik au Sud de l'Arménie, offrirait à l'Azerbaïdjan un accès direct à la Turquie. Cette initiative pourrait constituer une alternative constructive aux ambitions hégémoniques de l'Azerbaïdjan sur le « corridor de Zangezur ».

En mettant l'accent sur la coopération et la connectivité sans coercition ni revendications

ARMÉNIE – FRANCE : UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE RENFORCÉ AVEC LE SOUTIEN DE LA COOPÉRATION PARLEMENTAIRE ET DÉCENTRALISÉE

territoriales, le projet respecte les normes internationales et promeut une approche inclusive du développement régional. Mais cela suppose la normalisation des relations avec l'Azerbaïdjan, ainsi qu'avec la Turquie. Il a été rappelé qu'il s'agit principalement d'une connexion ferroviaire.



Son calendrier a été retardé par la Guerre au Moyen-Orient, car le tracé de la *Trump Route for International Peace and Prosperity* (TRIPP) s'inscrit le long de la frontière de l'Arménie avec l'Iran.

2. Des incertitudes à lever pour garantir la souveraineté arménienne sur le corridor et sa connexion effective à la route

Le montage financier, qui donne le contrôle à seulement 26 % de la société qui porte le projet à l'Arménie et 74 % aux Etats-Unis, fait craindre une perte de contrôle de l'Arménie sur le corridor.

Par ailleurs, n'ayant pas le dernier mot concernant le tracé, le risque pour l'Arménie, est d'être traversée sans être connectée. En effet, la connexion au chemin de fer iranien dévie au Nord sans passer par l'Arménie. Il en est de même du plan de tracé turc, qui relie Kars au Nakitchévan.

C - Une stratégie de diversification des partenariats stratégiques ou le pari d'un équilibre périlleux entre Europe et Russie

1. Une relation historique mais plus distante avec la Russie

L'Arménie demeure membre de l'Union économique eurasiatique (UEEA), dont elle retire d'importants bénéfices économiques et dont elle dépend fortement, dans le domaine de l'énergie en particulier.

Depuis 2024, elle a parallèlement gelé sa participation à l'Organisation du traité de sécurité collective (OSTC) qui la lie à la Russie, estimant que celle-ci ne l'a pas protégée face à l'Azerbaïdjan pour défendre les Arméniens du

Haut-Karabakh et la souveraineté du territoire arménien. Les autorités arméniennes ont obtenu le retrait des gardes-frontières russes de l'aéroport international de Zvartnots ainsi que de plusieurs postes frontaliers, marquant une réduction visible de la présence militaire russe sur leur territoire. Celle-ci n'a toutefois pas disparu : entre 3 000 et 5 000 militaires russes restent déployés, principalement sur la 102^e base de Gyumri et la base aérienne d'Erebouni située au Sud d'Erevan, en vertu du Traité de coopération et de Défense entre la Russie et l'Arménie de 1991, tandis que des gardes-frontières russes continuent d'assurer, avec les autorités arméniennes, la surveillance des frontières avec la Turquie et l'Iran.

Enfin, il n'y a plus aucun officier arménien en formation en Russie ou dans le Comité de pilotage de l'OTSC.

2. La volonté déterminée d'engager l'Arménie sur le chemin européen

Alors que l'Arménie bénéficie d'un accord de partenariat global et renforcé avec l'Union européenne (UE) et d'une mesure d'assistance au titre de la facilité européenne pour la paix, plusieurs éléments attestent d'une volonté explicite du pays de se rapprocher de l'Europe :

- en premier lieu, le vote du Parlement arménien, le 25 mars 2025, en faveur de l'adhésion de l'Arménie à l'UE ;

- la galerie de drapeaux européens dédiés, offerts à la demande du Président du Parlement Alen Simonian, par les présidents d'assemblée des 27 membres de l'UE, parmi lesquels figure en bonne place le drapeau offert par le Président du Sénat Gérard Larcher avec la dédicace « L'Arménie, une âme européenne... ».



Galerie des drapeaux européen au Parlement arménien

- enfin, l'accueil à Erevan du Sommet de la Communauté politique européenne (CPE), le 4 mai 2026, une semaine après la visite de la délégation.

ARMÉNIE – FRANCE : UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE RENFORCÉ AVEC LE SOUTIEN DE LA COOPÉRATION PARLEMENTAIRE ET DÉCENTRALISÉE

Le 8^e Sommet de la Communauté politique européenne à Erevan

La Communauté politique européenne (CPE) réunit les dirigeants d'environ 50 pays européens. Elle vise à favoriser le dialogue politique et la coopération pour traiter des questions d'intérêt commun et renforcer la sécurité, la stabilité et la prospérité du continent européen.

Elle s'est réunie sept fois depuis le 1^{er} Sommet de Prague (6 octobre 2022). Après le Danemark, la 8^e édition, intitulée « *Construire l'avenir : unité et stabilité en Europe* », s'est tenue à Erevan le 4 mai 2026, avec pour triple ambition : le renforcement de la résilience démocratique, la promotion de la connectivité et le renforcement de la sécurité économique et énergétique.

Lors de son discours à la clôture du Sommet de la CPE à Copenhague, le Premier ministre arménien a rappelé que le sommet de Prague avait permis à l'Arménie et à l'Azerbaïdjan de réaffirmer le respect mutuel de leur souveraineté et intégrité territoriale. Selon lui, les prochains rendez-vous d'Erevan (2026) et de Bakou (2027) devraient « *consolider et institutionnaliser la paix et la connectivité* ».

La connectivité a été retenue comme l'un des thèmes phares du Sommet d'Erevan. Le projet prévoit la mise en œuvre du Corridor central et la libre circulation des biens, de l'énergie et des câbles à fibre optique entre l'Europe, le Caucase du Sud et l'Asie centrale.

Le Premier ministre Pachinian a également souligné la nécessité de « *renforcer la capacité de l'Europe à contrer les menaces hybrides* », pour préserver la démocratie, l'État de droit, des élections libres et équitables et le pluralisme politique, en dépit des pressions internes ou externes.

En confortant le Premier ministre Nikol Pachinian, malgré les tentatives de déstabilisation russes, **les élections législatives du 7 juin 2026 ont confirmé le virage européen de l'Arménie.**

II.- La conclusion d'un partenariat stratégique : un mouvement que la diplomatie parlementaire a vocation à accompagner

Lors des entretiens de haut niveau que la délégation a eus avec le Premier ministre Nikol Pachinian, le Vice-ministre des Affaires étrangères Mnatsakan Safaryan et les Gouverneurs du Tavouch et d'Ararat, le rôle

essentiel du groupe d'amitié France-Arménie du Sénat a été salué.

L'assistance et le soutien constant de la France à l'Arménie dans les moments difficiles et dans le processus de paix ont été également soulignés. Lors de sa visite, la délégation a constaté une forte attente concernant la visite présidentielle des 4 et 5 mai en marge de la Commission politique européenne, avec l'objectif d'un renforcement de nos coopérations et du rehaussement de notre relation bilatérale au niveau d'un partenariat stratégique.



Gilbert-Luc Devinaz et le Vice-ministre des Affaires étrangères arménien Mnatsakan Safaryan

A - L'approfondissement de la coopération militaire

Le 24 avril, les sénateurs Loïc Hervé et Etienne Blanc, tous deux membres de la commission des affaires étrangères, de la Défense et des forces armées, ont accompagné la ministre déléguée aux Armées, Alice Rufo, à l'entretien avec le ministre de la Défense arménien, Souren Papikian.

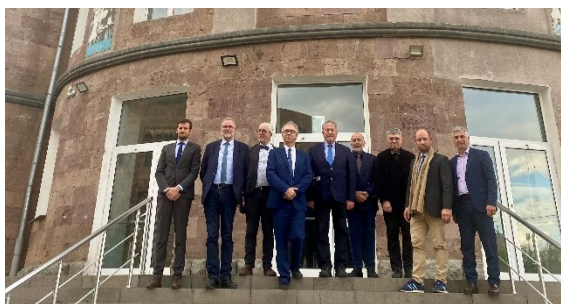
Au cours de cet entretien ont été abordées les prochaines étapes à engager pour approfondir notre coopération militaire pour moderniser l'armée et son commandement. Il s'agit en particulier de poursuivre la formation et la féminisation des officiers, d'organiser les livraisons de matériel et de renforcer la coopération industrielle.

ARMÉNIE – FRANCE : UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE RENFORCÉ AVEC LE SOUTIEN DE LA COOPÉRATION PARLEMENTAIRE ET DÉCENTRALISÉE

B - Des coopérations anciennes dans le domaine de l'éducation et de la culture

1. Soutenir l'école française Anatole France

La délégation a visité l'école Anatole France, qui accueille 500 élèves de la maternelle à la terminale, dont 42 % sont arméniens. Le proviseur a dit craindre que l'augmentation des frais d'écologie (entre 5 000 et 7 500 euros par an) ne compromette la fréquentation de l'école par certaines familles arméniennes et n'altère son rayonnement et sa vocation de promotion de la francophonie.



La délégation avec le Proviseur de l'école Anatole France

2. L'Université française d'Arménie (UFAR) en plein développement grâce à sa relocalisation

Créée en 2000, l'UFAR accueille près de 2 300 étudiants de la licence au doctorat, mobilisant 240 enseignants dans cinq filières en partenariat avec l'Université Jean Moulin de Lyon, (droit, marketing, management et finances) et avec l'Université de Toulouse (informatique, mathématiques appliquées et intelligence artificielle).

Identifiée comme une université d'excellence en Arménie, l'UFAR accorde une place centrale à l'apprentissage du français au cours du cursus, avec des cours intensifs les deux premières années.

Accueillis par la rectrice Mme Salwa Nacouzi, les sénateurs ont débattu avec les étudiants en droit.

Afin de pouvoir accueillir de nouveaux élèves et dans de meilleures conditions, la rectrice a confirmé que l'UFAR sera relocalisée, à compter de 2027, dans les bâtiments de l'Université agraire d'Erevan. Leur rénovation représente un coût global de 5 à 6 millions d'euros. La région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) devrait y contribuer à hauteur d'1.5 million d'euros. D'autres régions françaises pourraient être sollicitées. La rectrice

a demandé le soutien des sénateurs pour trouver les fonds nécessaires.



Conférence organisée à l'Université sur les relations franco-arméniennes et la paix dans le Caucase Sud

3. Le Centre d'enseignement professionnel franco-arménien (CEPFA)

Créé en 2000 à Erevan, avec le soutien du ministère des affaires étrangères, du Sénat et de la Région AURA, le CEPFA est l'antenne arménienne de la Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR). Il bénéficie du soutien financier annuel de la métropole et de la ville de Lyon, et de la région AURA.

Sa directrice, Mme Gohar Grigoryan, y a accueilli la délégation sénatoriale et organisé la visite dans ses différents ateliers. Environ 230 élèves y reçoivent des formations du CAP au baccalauréat professionnel en cuisine, pâtisserie, couture, coiffure et prothèse dentaire, avec un apprentissage obligatoire du français. Le coût des parcours professionnalisants varie entre 600 et 1200 euros par an selon le cursus.



Visite des ateliers du CEPFA en présence de sa directrice

L'établissement contribue également à l'intégration professionnelle des réfugiés d'Artsakh : actuellement 46 élèves y sont accueillis gratuitement jusqu'à la rentrée 2026, ainsi que deux enseignants qui bénéficient d'un soutien financier pour leur hébergement. Un

ARMÉNIE – FRANCE : UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE RENFORCÉ AVEC LE SOUTIEN DE LA COOPÉRATION PARLEMENTAIRE ET DÉCENTRALISÉE

projet d'agrandissement est en cours pour proposer de nouveaux programmes de formation à Erevan et en région.

4. Le Conservatoire Tchaïkovski

À l'invitation de son Directeur, la délégation s'est rendue au Conservatoire Tchaïkovski d'Erevan. Elle a entendu l'orchestre à cordes des élèves jouer la Symphonie d'Alexander Arutiunian, une œuvre d'Aram Khatchatourian, et, de façon improvisée, l'hymne national arménien.



Avec les élèves musiciens et Martouni Kostandyan, Directeur du Conservatoire Tchaïkovski d'Erevan après la représentation offerte en l'honneur de la délégation

Le Conservatoire est jumelé par un accord de coopération avec le Conservatoire national de région de Lyon et le Conservatoire de Suisse. A l'occasion de son 75^e anniversaire, le Conservatoire a accueilli 45 élèves français. Au total, 700 élèves fréquentent l'école, dont 100 élèves étrangers (chinois, japonais, russes, libanais, français), qui acquittent des frais de scolarité et 600 élèves arméniens, qui bénéficient de la gratuité. L'entrée est très sélective : on compte environ 250 candidats pour 60 places.

III.- La coopération décentralisée au service du développement économique et de la résilience de l'Arménie

A - Des coopérations essentielles dans le domaine agricole avec la région du Tavouch

Deux après sa précédente visite, la délégation s'est rendue à nouveau dans le Tavouch, région du Nord-Est de l'Arménie.

Il existe un partenariat de longue date entre le Tavouch et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Il vise à renforcer la sécurité alimentaire et la souveraineté économique de cette région à prédominance rurale. Depuis son actualisation en 2021, la convention de

coopération décentralisée signée en 2011, en particulier son volet agro-pastoral, a permis de développer une filière agricole structurée (irrigation, coopérative agricole, formation au lycée agricole Patrick Devedjian) et d'améliorer les conditions de vie de milliers de familles.

L'objectif est aussi de réduire la dépendance aux importations de denrées alimentaires russes, de développer les circuits courts et de favoriser la création d'emplois durables pour les habitants.

1. Rencontre avec le Gouverneur du Tavouch

Lors d'un échange avec la délégation, le Gouverneur du Tavouch, M. Hayk Raloumian, a souligné le rôle déterminant de la coopération décentralisée et du soutien du Fonds arménien de France pour le développement économique de la région. L'ensemble des projets contribue à la résilience de cette région frontalière de l'Azerbaïdjan.

2. Le projet ambitieux de laiterie avec l'Association des maires ruraux de France

La délégation s'est rendue dans les estives de **Gandzakar** pour échanger avec Emma Hakobyan, directrice du projet de laiterie et de production de fromages traditionnels locaux et de raclette en partenariat avec un Centre de formation agricole pour adultes porté par l'Association des Maires ruraux de France (AMRF) de la Côte d'Or en partenariat avec la fromagerie Delin. Dans un premier temps, la production de 1000 litres de lait permettra de dégager des revenus convenables pour les éleveurs arméniens mobilisés dans le projet. A terme, la production devrait tripler.



La délégation avec les propriétaires de la ferme de raclette dans les estives de Gandzakar (Tavouch)-

Pour y parvenir, il s'agit de réinvestir les parcelles délaissées pour produire du lait de qualité et de développer des circuits courts avec les cantines scolaires notamment.

ARMÉNIE – FRANCE : UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE RENFORCÉ AVEC LE SOUTIEN DE LA COOPÉRATION PARLEMENTAIRE ET DÉCENTRALISÉE

Un nouveau bâtiment abritera la laiterie, la fromagerie et le centre de formation Vanik Berberian. La coopérative va investir dans une salle de traite collective avec insémination du cheptel local (brunes du Caucase, une race locale à préserver). Le centre d'insémination des Vosges devrait être partenaire de ce projet, qui vise à améliorer la production laitière de la race. Partie prenante du projet, le groupe SEB a proposé de fournir des appareils à raclette, pour favoriser la transmission de cette recette savoyarde vecteur de convivialité.

B - Des projets de coopération décentralisée structurants avec la région d'Ararat

Pour la première fois, une délégation du groupe d'amitié s'est rendue dans la région d'Ararat. Le groupe d'amitié s'y était engagé lors de la visite au Sénat d'une délégation d'élus de cette région, conduite par le vice-gouverneur, dans le cadre des programmes de coopération du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le 30 septembre 2025.

Le groupe d'amitié a également voulu s'y rendre pour souligner l'importance qu'il accorde au processus en cours de normalisation des relations de l'Arménie avec la Turquie.

1. Le réservoir de Védi, un projet essentiel pour la région

Après avoir rencontré le Gouverneur, la délégation a visité le réservoir de Védi, qui vise à capter 29 millions de m³ d'eau afin d'assurer une irrigation gravitaire durable et moderne dans la plaine fertile d'Ararat grâce à une réduction des pertes en eau de 25 % et de la consommation d'énergie de 12,2M kWh par an.

Le projet, initié en 2015, est financé par un prêt de l'Agence française de développement (AFD) d'un montant de 75 millions d'euros et par la République d'Arménie à hauteur de 15 millions d'euros. En complément, une subvention de 10 millions d'euros de l'UE a été déléguée à l'AFD pour financer un projet connexe de développement de l'agriculture irriguée dans les régions d'Ararat et d'Armavir.

L'objectif est de développer durablement l'agriculture irriguée dans la plaine d'Ararat via :

- la sécurisation des ressources en eau avec la construction du réservoir et des structures associées (un barrage principal, un barrage

secondaire ainsi que deux prises d'eau sur les rivières Védi et Khosrov) ;

- la modernisation et l'extension des réseaux d'irrigation avec un système gravitaire fermé desservant un total de 1200 ha ;

- l'accompagnement des 5 000 agriculteurs exploitant les périmètres irrigués vers des pratiques agricoles et d'irrigation modernisées et à plus haute valeur ajoutée, afin d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.



Visite du réservoir de Védi dans la région d'Ararat

2. Viticulture et œnotourisme : des projets de coopération décentralisée avec la région d'Ararat et la ville d'Areni

Lors de sa visite dans la région d'Ararat, la délégation sénatoriale a échangé avec les élus et le Gouverneur sur le projet de coopération initié avec la région Grand-Est et la Fondation arménienne pour la vigne et le vin en 2024.



La délégation avec le Gouverneur d'Ararat et le Maire de Védi

La visite, en octobre 2024, d'une délégation arménienne de vignerons, chercheurs et de représentants professionnels en Champagne et Alsace et Lorraine a permis d'identifier plusieurs axes de coopération : coopération technique entre vignerons, programmes de recherche communs, échanges de formation (étudiants et stages professionnels), organisation institutionnelle (profession et

ARMÉNIE – FRANCE : UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE RENFORCÉ AVEC LE SOUTIEN DE LA COOPÉRATION PARLEMENTAIRE ET DÉCENTRALISÉE

appellations) et développement de l'œnotourisme. M. Sedrak Tevonyan, Gouverneur d'Ararat, qui a accueilli chaleureusement la délégation, a indiqué qu'une convention devrait être prochainement signée entre les deux régions.

La délégation sénatoriale s'est rendue pour la seconde fois à Areni, accueillie par le maire et le Gouverneur, pour assurer le suivi de la coopération avec Bandol dans le domaine de la viticulture et du tourisme et faire le point sur l'état d'avancement du projet de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO du vignoble de Vayots Dzor. Le groupe d'amitié soutient ce projet qui permettra de faire la promotion du

vignoble arménien et de ses vins et de protéger le patrimoine de cette région.

Partout où elle s'est rendue, la délégation sénatoriale a été chaleureusement accueillie par les autorités arméniennes, à Erevan, à Areni et dans les régions du Tavouch et d'Ararat, témoignant de la reconnaissance du soutien apporté par la France à l'Arménie, que ce soit dans le cadre de nos coopérations décentralisées ou de la diplomatie parlementaire. La délégation remercie vivement le Parlement arménien et l'Ambassade de France de leur contribution essentielle à la réussite de cette visite.

8

Composition de la délégation



Gilbert-Luc DEVINAZ

Président du groupe d'amitié
Sénateur du Rhône
Socialiste, Écologiste et
Républicain



Pierre OUZOULIAS

Vice-président du Sénat
Vice-président du groupe
Sénateur des Hauts-de-Seine
CRCE-K



Loïc HERVÉ

Vice-président du Sénat
Membre du groupe d'amitié
Sénateur de la Haute-Savoie
Union Centriste



Guy BENARROCHE

Vice-président du groupe d'amitié
Sénateur
des Bouches-du-Rhône
Écologiste - Solidarité et Territoires



Étienne BLANC

Membre du groupe d'amitié
Président du groupe d'information
internationale sur le Haut-Karabagh
Sénateur du Rhône
Les Républicains



Olivier JACQUIN

Membre du groupe d'amitié
Sénateur
de Meurthe-et-Moselle
Socialiste, Écologiste et Républicain